



LE GUIDE DES DÉCHÈTERIES

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

BIEN JETER, C'EST PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT



QUI GÈRE VOS DÉCHETS ?

La Métropole de Lyon gère les déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Elle organise la collecte et le traitement des déchets des particuliers et des professionnels (si la quantité et la nature des déchets sont identiques à ceux produits par les ménages). Généralement, les entreprises et les administrations sont responsables de l'élimination de leurs déchets (article L541-2 du code de l'environnement).

Le règlement des déchèteries prévoit donc des limitations d'accès pour assurer aux habitants une priorité d'accès à ce service : taille du véhicule, nombre de passages, par exemple.



Le saviez-vous ?

Certaines communes mettent en place des bennes pour récupérer les encombrants.
Ce service vient en complément des déchèteries. Pour connaître les dates et lieux de présence de ces bennes, renseignez-vous auprès de votre mairie.

QU'EST-CE QU'UNE DÉCHÈTERIE ?

Une déchèterie est un espace aménagé gardé et clôturé où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères à cause de leur poids, leur volume ou leur nature (toxique). Ce sont les usagers qui trient les déchets qu'ils viennent déposer dans différentes bennes.



Le saviez-vous ?

Un agent est toujours à leur disposition pour les accueillir, les conseiller et les orienter.
En utilisant les déchèteries de la Métropole de Lyon, vous participez au recyclage, contribuez à la protection de l'environnement et lutez contre les décharges sauvages.
Quel que soit votre lieu d'habitation, vous pouvez évacuer vos objets encombrants dans les 19 déchèteries à votre disposition dans la métropole.



LA SOLIDARITÉ EN DÉCHÈTERIE

Pour donner une seconde vie aux objets et éviter la production de déchets, des donneries sont implantées dans les déchèteries suivantes : Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Francheville, Grigny, Lyon 9ème, Mions, Pierre-Bénite, Saint-Genis-les-Ollières et Saint-Priest.

Dans la déchèterie de Villeurbanne Sud, il existe également un point recyclerie.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire don de divers objets réutilisables (jouets, petit mobilier, multimédia, etc. . .) plutôt que de les jeter.

Ces objets seront remis à des associations et des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.



Les donneries sont
ouvertes tous les matins,
du lundi au samedi, sur les
mêmes horaires que les
déchèteries.

Elles sont toutes fermées
le dimanche.



Le saviez-vous ?

– Chaque Français produit
environ 1,2 kg de déchets
par jour, ce qui à l'échelle du
territoire représente chaque
année un volume de près de
10 fois la tour Part-Dieu !

– Chaque année, plus de
130 000 tonnes de déchets sont
collectées dans les déchèteries
de la Métropole de Lyon.



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets encombrants des ménages : meubles, literie, etc.
- Papier,
- Gros cartons,
- Ferraille,
- Vêtements et textiles,
- Bois,
- Gravats,
- Végétaux,
- Plâtre,
- Déchets spécifiques ou toxiques* : produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture, néons, piles et batteries, radiographies, huile de friture, huile de vidange, etc.
- Électroménagers, appareils électriques et électroniques.

*Les apports sont limités à 8 kg par usager et les produits doivent être déposés dans leur emballage d'origine et non mélangés.



LES DÉCHETS QUI NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Déchets explosifs (radioactifs),
- Déchets médicaux (seringues...),
- Médicaments non utilisés,
- Amiante,
- Cartouche d'encre,
- Ordures ménagères,
- Bouteille de gaz,
- Extincteur,
- Pneus.



Ne videz pas les huiles de vidange, les fonds de peinture, de solvants, d'huile végétale, les désherbants, les lingettes dans les évier et les toilettes. Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ce genre de pollution, une partie de ces produits se retrouve dans le milieu naturel (cours d'eau, nappes souterraines...). Les déchèteries sont là pour les recueillir.



LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Le recyclage des déchets permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant la matière première ainsi qu'une part non négligeable d'énergie.

- Les papiers et les cartons sont recyclés pour fabriquer de nouvelles feuilles de papier ou de carton.
- L'acier, après fusion, est transformé en barres, tôles ou fils pour fabriquer de nouveaux produits en acier (boîtes de conserve, structures pour construction...).
- L'aluminium est fondu et transformé en lingots qui serviront à produire de nouvelles pièces : radiateurs, cadres de fenêtre, semelles de fer à repasser...
- Les déchets végétaux sont transformés en compost, qui sera utilisé par les maraîchers ou les agriculteurs pour enrichir les sols en matière organique.
- Le bois est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules (aggloméré).

- Les déchets de plâtre sont recyclés en plaques.
- Les déchets dangereux des ménages sont transférés vers des sites de traitement spécialisés.
- Les déchets non « valorisables », en particulier les déchets encombrants, sont dirigés vers les ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

LES MEUBLES

Tous les meubles sont acceptés en déchèterie. Ils sont triés suivant leur composition. Depuis 2014, plusieurs déchèteries sont équipées d'une benne « meubles » pour collecter tous les meubles quels que soient les matériaux (plastique rigide, aggloméré, matelas, etc.). Le tri est effectué en filière pour augmenter le taux de valorisation et de recyclage. Éco-mobilier, partenaire de la Métropole, est l'organisme responsable de la gestion de ces déchets. Son programme est financé grâce à l'éco-participation perçue lors de l'achat d'un meuble neuf. (ex. : 0,17 € pour une chaise).

19 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE



CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 t ou dont la hauteur est supérieure à 2,50 m ou la longueur est supérieure à 5 m, aux véhicules à plateau ou à benne basculante.

L'accès est gratuit pour tous les véhicules légers et les utilitaires dont le PTAC est inférieur à 2 tonnes, et les remorques dont le PTAC est inférieur à 500 kg.

Tous les véhicules utilitaires et les remorques sont limités à 4 passages par mois.

L'accès est payant pour les véhicules utilitaires dont le PTAC est compris entre 2 t et 3,5 t et les remorques dont le PTAC est compris entre 500 kg et 750 kg, ou non justifié.

Les usagers sont tenus de prendre une carte d'abonnement auprès de la régie de recettes :
17 rue Ducroize 69100 Villeurbanne.
Tél. 04 69 64 53 50



HORAIRES

— Du 1^{er} novembre au 31 mars :

du lundi au vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

le samedi : 9h00 - 17h00

le dimanche : 9h00 - 12h00

— Du 1^{er} avril au 31 octobre :

du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

le samedi : 8h30 - 18h30

le dimanche : 9h00 - 12h00

Fermeture les jours fériés

La déchèterie de Villeurbanne Nord,
rue Alfred Brinon est fermée
le dimanche matin.





CALUIRE

62 impasse des lièvres

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Impasse des anciennes vignes

DÉCINES

66/68 rue Paul et Marc Barbezat

FRANCHEVILLE/SAINTE-FOY

29 route de la gare

FEYZIN

26 rue Léon Blum

GENAS

Rue de l'Égalité

GRIGNY

Lieu dit St-Abdon

LYON 7^E

12 bd de l'Artillerie

LYON 9^E

82 avenue Sidoine Apollinaire

MIONS

Boulevard des Nations

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

Avenue des Frères Lumière

PIERRE-BÉNITE

Chemin de la Gravière

RILLIEUX-LA-PAPE

Route de Fontaines

SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

2 avenue Louis Pradel

SAINT-PIERST

Rue du Mâconnais

VAULX-EN-VELIN

15 rue Mendès-France

VÉNISSIEUX

Rue Jean Moulin

VILLEURBANNE NORD

Rue Alfred Brinon

VILLEURBANNE SUD

100-110 avenue Paul Krüger

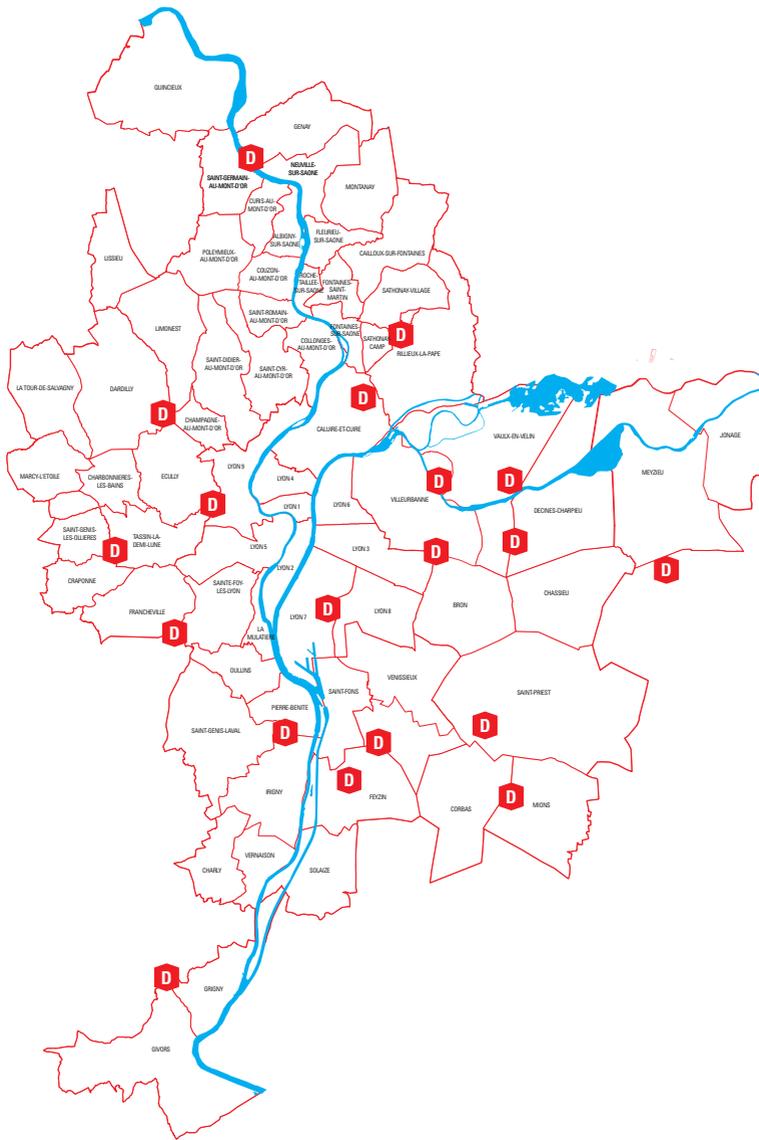


Demandes d'informations

ou réclamations :

Centre d'information

et de contact 04 78 63 40 00



Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole